

GB-A Rapport prudentiel sociétés en commandite de placements collectifs 2022

Version 07/2022

Données générales

Applicable pour les exercices débutant le 1er janvier 2022 ou ultérieurement.

Institut

[FI.InstitutName](#)

Domicile

FINMA Agrément

Société en commandite de placements collectifs

FINMA Catégorie de surveillance

[Zulassung.Aufsichtskategorie](#)

Société d'audit

[PG.InstitutName](#)

Destinataires du rapport

Personne de contact

Nom, Prénom

Téléphone

E-Mail

1. Conditions-cadre de l'audit

Ce chapitre liste les conditions-cadres de l'audit selon le Cm 64 de la Circ. FINMA 13/3 « Activités d'audit ».

a) Conditions-cadre générales des audits

Ampleur d'audit/Mandat d'audit

Début de la période sous revue

Fin de la période sous revue

Déroulement général de l'audit

b) Liste des personnes essentielles impliquées dans l'audit

Fonction

- Auditrice responsable
/auditeur responsable
 Responsable du mandat

Nom, Prénom

Niveau de fonction

- Partenaire
 Directeur
 Senior Manager

- Manager
- Spécialistes blanchiment d'argent
- Spécialistes informatique
- Spécialistes fiscaux
- Spécialistes évaluation
- Spécialistes juridique
- Autre

- Manager
- Autre

c) Indications relatives à l'utilisation de travaux de tiers

Y'a-t-il eu un appui sur des travaux de tiers?

- Oui Non

d) Confirmation que l'audit a été effectué conformément à la stratégie d'audit

La société d'audit confirme le respect de la stratégie d'audit.

- Oui Non

e) Confirmation que les travaux ont été effectués en conformité avec les prescriptions d'audit émises par la FINMA

La société d'audit confirme la conformité des travaux effectués avec les prescriptions d'audit émises par la FINMA.

- Oui Non

f) Période des procédures d'audit

Procédure			
<input type="text"/>			
De		Jusqu'à	
Mois de la période sous revue	Année de la période sous revue	Mois de la période sous revue	Année de la période sous revue
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

g) Difficultés rencontrées lors de l'audit

Y'a-t-il eu des difficultés lors de l'audit?

- Oui Non

h) Mise à disposition de toutes les informations nécessaires

La société d'audit confirme que l'assujetti a fourni toutes les informations nécessaires en temps opportun et avec la qualité requise.

- Oui Non

2. Indépendance de la société d'audit

année auditée

La société d'audit confirme avoir respecté les prescriptions d'indépendance telles que définies dans le code des obligations, dans la loi et l'ordonnance sur la surveillance de la révision, dans l'ordonnance sur les audits des marchés financiers ainsi que les dispositions supplémentaires concernant l'indépendance selon Circ. FINMA 13/3 durant l'année susmentionnée.

- Oui Non

3. Autres mandats de la société d'audit auprès de l'assujetti

La société d'audit a-t-elle fourni d'autres prestations de service qui ne sont pas en conflit avec les prescriptions sur l'

indépendance, durant la période couverte par le rapport sur l'audit prudentiel?

Oui Non

4. Résumé des résultats d'audit / autres conclusions tirées de l'audit / confirmations et appréciation globale

La société d'audit consigne toutes les irrégularités et recommandations en mentionnant les délais fixés et les mesures prises ou à prendre concernant le rétablissement de l'ordre légal (seules doivent être abordées les irrégularités ou recommandations relatives aux points d'audit prévus selon la stratégie d'audit).

Une mention doit être faite lorsque l'assujetti n'est pas d'accord avec une irrégularité ou une recommandation émise. Une irrégularité ou une recommandation réitérée doit être signalée spécifiquement.

Mention de l'état de régularisation, resp. de la clôture des irrégularités et recommandations de l'année précédente.

Les irrégularités et les recommandations font l'objet d'une classification selon les Cm 75.2ss de la Circulaire FINMA 13 /3 "Activités d'audit".

4.1 Irrégularités

Pour la période sous revue nous consignons des irrégularités sur la base de nos procédures d'audit selon la stratégie d'audit.

Oui Non

4.2 Recommandations

Pour la période sous revue nous consignons des recommandations sur la base de nos procédures d'audit selon la stratégie d'audit.

Oui Non

4.3 Irrégularités figurant dans le rapport de l'année précédente

Dans le rapport de l'année précédente figuraient des irrégularités.

Oui Non

4.4 Recommandations figurant dans le rapport de l'année précédente

Dans le rapport de l'année précédente figuraient des recommandations.

Oui Non

4.5 Faiblesses matérielles relatives à d'autres mandats/prestations de services

Y'a-t-il des faiblesses matérielles relatives à d'autres mandats / prestations de services, selon le chapitre 3 ?

Oui Non

4.6 Faiblesses matérielles révélées par des tiers

Y'a-t-il eu des faiblesses matérielles révélées par des tiers (dont la révision interne), lesquelles n'ont pas été reprises en tant qu'irrégularités ou recommandations par la société d'audit dans le cadre de ses travaux d'audit selon la stratégie d'audit?

Oui Non

4.7 Confirmations de la société d'audit

4.7.1 Recommandations et décisions de la FINMA

La société d'audit délivre sous ce point son attestation d'audit relative au respect, durant la période sous revue, des recommandations en vigueur ainsi que des décisions de la FINMA entrées en force et mentionne l'étendue d'audit appliquée.

La société d'audit se prononce également sur les décisions entrées en force relatives à l'approbation de l'institut, mais uniquement lorsque ces dernières contiennent explicitement des dispositions dont le respect doit être audité.

Des prises de position sur la mise en œuvre des recommandations émises par la FINMA dans le cadre de contrôles sur place (Supervisory Reviews / Deep Dives) doivent également être traitées dans le présent chapitre.

Y'a-t-il des décisions en force de la FINMA qui contiennent des dispositions dont le respect doit être audité?

Oui Non

Y'a-t-il des recommandations en vigueur de la FINMA?

Oui Non

4.7.2 Rapport d'audit de l'année précédente

La société d'audit confirme que le rapport d'audit de l'année précédente a été discuté et protocolé lors d'une séance de l'organe chargé de la haute direction.

Oui Non

4.8 Appréciation globale de la société d'audit

4.8.1 Garantie d'une activité irréprochable et bonne réputation

Sur la base des résultats de ses procédures d'audit, la société n'a pas fait des constatations qui mettent en cause la garantie d'une activité irréprochable par les personnes chargées de son administration et de sa gestion et la bonne réputation des personnes chargés de l'administration et de la gestion ainsi que des participants qualifiés de la SA indéfiniment responsable.

Oui Non

L'influence des participants qualifiés ne s'exerce pas au détriment d'une gestion saine et prudente.

Oui Non

4.8.2 Conditions d'autorisation et d'approbation

Sur la base des résultats de ses procédures d'audit, la société n'a pas fait des constatations qui mettent en cause le respect durable des conditions d'autorisation et d'approbation. Les irrégularités avec délais sous 4.1 ne mettent pas en cause le respect des conditions d'autorisation.

Oui Non

La FINMA ne doit pas prendre de mesures.

Oui Non

5. Informations importantes au sujet de l'établissement audité

5.1 Activité et informations concernant les associés indéfiniment responsables

La société d'audit commente le but, les domaines d'investissement ainsi que les participations de la SCmPC et fournit des informations sur les commanditaires. Elle précise si les commanditaires sont des investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10 al. 3 LPCC ou 3ter. Elle précise le lieu de l'administration principale.

But, domaines d'investissement, participations de la SCmPC et fournit des informations sur les commanditaires

Les commanditaires sont-ils des investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10 al. 3 LPCC ou 3ter?

Oui Non

Lieu de l'administration principale

5.2 Structure du groupe et rapports de détention/relations avec d'autres entreprises

La société d'audit commente la structure du groupe, les participants qualifiés ainsi que les relations et dépendances significatives à l'égard d'autres entreprises ou parties prenantes (contrats économiquement significatifs, collaboration à l'intérieur du groupe, etc.).

Structure du groupe

Participants qualifiés

Relations et dépendances significatives à l'égard d'autres entreprises ou parties prenantes

5.3 Organisation administrative et structure organisationnelle

La société d'audit décrit l'organisation de l'organe chargé de la haute direction (comités et commissions) et de la direction de la SA indéfiniment responsable; elle commente l'attribution et l'exercice des tâches intransmissibles et inaliénables.

Organisation de l'organe chargé de la haute direction et de la direction de la SA indéfiniment responsable

L'attribution et l'exercice des tâches intransmissibles et inaliénables

5.4 Changements importants auprès de l'assujetti

La société d'audit commente les éventuelles modifications, notamment au niveau des organes, des participants qualifiés de la SA indéfiniment responsable, des commanditaires et des relations avec d'autres entreprises.

Y'a-t-il eu des modifications importantes au sein de l'assujetti?

Oui Non

5.5 Défis futurs

La société d'audit donne un aperçu prospectif des modifications décisives, notamment réglementaires, qui concerneront l'assujetti et des répercussions éventuelles qui en découleront pour son activité en indiquant les mesures prévues ou prises.

Description

6. Points d'audit et indications résumées des procédures d'audit effectuées

La société d'audit indique par « oui » ou « non » si les points d'audit concernés ont été remplis et fournit une estimation qualitative dans les cas impliquant une intervention. Lorsque des points d'audits ne sont pas applicables (« N/A »), elle donne des explications. Les commentaires de la société d'audit se réfèrent toujours au respect durable des exigences énoncées.

Si la société d'audit répond par « oui » à un point d'audit, il n'est pas nécessaire d'expliquer comment la société d'audit est parvenue à cette conclusion.

Lorsqu'il existe des faiblesses ou lorsqu'il est statué par « non » sur un point d'audit, la société d'audit fournit des commentaires pertinents.

Une mention ad hoc est fournie lorsque le constat émis se fonde sur des faits établis par la révision interne ou des tiers.

Les procédures d'audit essentielles sur lesquelles se fondent les confirmations données par la société d'audit doivent être décrites (liste).

6.1 Organisation interne

6.1.1 Organisation interne et contrôle interne / contrat de société

Domaine d'audit

Organisation interne

Champ d'audit

Organisation interne et contrôle interne / contrat de société

Considération

La société d'audit évalue l'adéquation de la corporate governance en se fondant sur un rapport équilibré entre direction et contrôle au sein de l'établissement (principe des « checks & balances ») et indique si celle-ci est

conforme au contrat de société.

S'il s'agit d'une SCmPC avec une stratégie de placement liée au développement durable, la société d'audit évalue l'adéquation de l'organisation y relative.

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "audit"

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "revue critique"

SA indéfiniment responsable:

La Corporate Governance est appropriée.

Les membres de l'organe chargé de la haute direction ainsi que la direction disposent des qualifications professionnelles requises.

Associés indéfiniment responsables:

Les dispositions relatives à l'interdiction de concurrence selon l'art. 104 al. 2 LPCC sont respectées.

L'organisation interne est structurée de manière appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.

Pour la gestion de placements collectifs il existe une séparation effective des activités de décision (gestion), d'exécution (négoce et règlement) et d'administration.

Le système de contrôle interne est structuré de manière appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.

L'établissement respecte le contrat de société approuvé par la FINMA.

L'associé indéfiniment responsable respecte les statuts et le règlement d'organisation approuvés par la FINMA.

Le titulaire d'autorisation dispose d'un inventaire des contrats et des directives et le tient à jour.

L'organisation de la conservation des actifs est appropriée.

L'administration des investissements en construction et immobilier ainsi que des projets d'infrastructure se fait de manière appropriée.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.1.2 Informatique

Domaine d'audit

Organisation interne

Champ d'audit

Informatique

Considération

La société d'audit évalue l'adéquation du domaine informatique notamment l'infrastructure (hardware / software), la stratégie, l'organisation et la sécurité informatique ainsi que le business continuity management (BCM).

En outre la société d'audit énumère les systèmes pertinents pour la gestion de la SCmPC, la compliance et la gestion des risques.

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "audit"

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "revue critique"

L'informatique est structuré de manière appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.1.3 Gestion des risques

Domaine d'audit

Organisation interne

Champ d'audit

Gestion des risques

Considération

La société d'audit évalue l'adéquation de la gestion des risques à l'échelon tant de la SCmPC que des associés indéfiniment responsables. L'évaluation de l'adéquation porte sur l'identification, la mesure, la gestion et la surveillance de tous les risques pertinents et sur l'élaboration de rapports internes correspondants.

Si la SCmPC présente un lien avec le développement durable, la société d'audit évalue si les risques se rapportant au développement durable sont couverts de manière adéquate dans la gestion des risques.

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "audit"

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "revue critique"

L'organisation de la fonction de gestion des risques est appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.

La gestion des risques opère une séparation fonctionnelle et hiérarchique des activités opérationnelles.

La fonction de gestion des risques dispose des compétences professionnelles et des ressources requises.	
La gestion des risques à l'échelon de la SCmPC est appropriée.	
La gestion des risques en relation avec les risques opérationnels est appropriée.	
Le reporting des risques à la haute direction ainsi qu'à la direction générale de la SA indéfiniment responsable est approprié.	
Pour les projets immobiliers:	
La gestion des risques dans le cadre de projets de construction est appropriée.	
Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes	

6.1.4 Compliance

Domaine d'audit	Champ d'audit
Organisation interne	Compliance
Risque Net	Intervention lors de l'année sous revue
Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "audit"	
Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "revue critique"	
L'organisation de la fonction compliance est appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.	
La fonction compliance opère une séparation fonctionnelle et hiérarchique des activités opérationnelles.	
La fonction compliance dispose des compétences professionnelles et des ressources requises.	
Le reporting de la fonction compliance à l'intention de la direction et de la haute direction de SA indéfiniment responsable est approprié.	
Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes	

6.1.5 Délégation de tâches / Externalisation

Domaine d'audit	Champ d'audit

Organisation interne

Délégation de tâches / Externalisation

Considération

La société d'audit fournit en annexe sous "10.1 Liste des délégations" un tableau synoptique des tâches essentielles déléguées par l'établissement (avec indication des bénéficiaires de la délégation / personnes mandatées) dans le sens de l'art 119 OPCC.

La délégation de décisions de placement est traitée au ch. 6.1.6 ci-après.

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "audit"

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "revue critique"

L'institut dispose d'un inventaire des fonctions externalisées.

Le choix et la formation des personnes mandatées dans le cadre de la délégation de tâches sont adéquats.

La délégation de tâches est définie dans des contrats écrits en bonne et due forme. En cas d'externalisations déterminantes pour la sécurité les exigences correspondantes sont fixés dedans.

La surveillance et le contrôle de l'exécution des tâches par les personnes mandatées sont effectués attentivement et avec des ressources humaines adéquates et suffisamment qualifiées.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.1.6 Processus pour décisions de placement

Domaine d'audit

Champ d'audit

Organisation interne

Processus pour décisions de placement

Considération

Si la SCmPC présente un lien avec le développement durable, la société d'audit évalue si les critères de développement durable sont pris en compte de manière adéquate dans le processus de décisions de placement.

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "audit"

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "revue critique"

Le processus de décisions de placement est approprié à la nature et à l'ampleur des activités.

Le processus de décisions de placement correspond aux documents légaux et au contrat de société y relatifs.	
En cas de délégation des décisions d'investissement, les exigences de l'art. 119 OPCC sont respectées.	
Les décisions de placement prises par des tiers mandatés sont surveillées de manière efficace.	
L'implication de conseillers en placement dans le processus de placement est effectuée correctement.	
Il n'y a pas eu de transactions non autorisées selon l'art. 121 OPCC au cours de la période sous revue.	

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.1.7 Respect des prescriptions de placement

Domaine d'audit

Organisation interne

Champ d'audit

Respect des prescriptions de placement

Considération

La société d'audit évalue le respect des restrictions de placement ainsi que pour la régularisation des dépassements de prescriptions de placement.

Si la SCmPC présente un lien avec le développement durable, la société d'audit évalue si le respect des critères de durabilité ou de restrictions (p. ex. exclusions) donnés aux investisseurs du fonds est surveillé de manière adéquate.

De même, la société d'audit prend sommairement position sur les essentielles violations actives des prescriptions de placement durant l'année sous revue, et se prononce sur les mesures prises pour rétablir l'ordre légal. Elle évalue de plus si des violations passives des prescriptions de placement ont été corrigées dans un délai raisonnable.

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "audit"

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "revue critique"

L'organisation et les processus aux fins de surveillance des restrictions de placement ainsi que de régularisation des dépassements de prescriptions de placement sont appropriés.	
Les placements correspondent aux restrictions de placement légales ou contractuelles de la SCmPC.	
Les prescriptions et les restrictions de placement sont surveillées de manière appropriée.	
Les mesures prises pour corriger les violations actives de prescriptions de placement étaient appropriées et dans l'intérêt de l'investisseur.	

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.1.8 Evaluation et calcul de la VNI

Domaine d'audit

Organisation interne

Champ d'audit

Evaluation et calcul de la VNI

Considération

La société d'audit évalue les méthode(s) d'évaluation utilisées et, le cas échéant, les standards internationaux correspondants (par ex. EVCA, IPEV). Elle évalue de plus si les méthodes d'évaluation correspondent aux exigences légales et approuvées par la FINMA en matière d'autorégulation. S'il est fait appel à des évaluateurs externes pour l'évaluation, la société d'audit évalue la manière dont l'assujetti vérifie les évaluations externes.

Par ailleurs, la société d'audit prend position sur les éventuelles erreurs d'évaluation essentielles survenues durant la période d'audit, leur traitement et l'adéquation des mesures prises.

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "audit"

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "revue critique"

Les directives internes et les processus concernant l'évaluation des placements sont adéquates.

La détermination de la valeur vénale au sens de l'art. 88 LPCC est réalisée correctement et satisfait aux dispositions légales et réglementaires.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.1.9 Devoirs en lien avec les transactions sur dérivés

Domaine d'audit

Organisation interne

Champ d'audit

Devoirs en lien avec les transactions sur dérivés

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "audit"

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "revue critique"

Les directives internes et méthodes / processus relatifs aux obligations de compensation par une contrepartie centrale sont appropriés et (dans le cas d'un "audit étendu") ont été effectivement appliqués.

Les directives internes et méthodes/processus relatifs aux obligations de déclaration à un registre des transactions sont appropriés et (dans le cas d'un "audit étendu") ont été effectivement appliqués.

Les directives internes et méthodes/processus relatifs aux obligations de réduction des risques sont appropriés et (dans le cas d'un "audit étendu") ont été effectivement appliqués.

Les directives internes et méthodes/processus relatifs aux obligations de négociation sur des plateformes de négociation et des systèmes organisés de négociation sont appropriés et (dans le cas d'un "audit étendu") ont été effectivement appliqués.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.1.10 Obligations d'annonce

Domaine d'audit

Organisation interne

Champ d'audit

Obligations d'annonce

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "audit"

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "revue critique"

L'institut a respecté les dispositions sur l'obligation d'annonce.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.1.11 Offre d'instruments financiers LSFIn

Domaine d'audit

Organisation interne

Champ d'audit

Offre d'instruments financiers LSFIn

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "audit"

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "revue critique"

Les prescriptions pertinentes pour l'offre d'instruments financiers sont respectées.

La publicité pour des instruments financiers est désignée comme telle.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.2 Fonds propres associé indéfiniment responsable

Domaine d'audit

Fonds propres associé indéfiniment responsable

Champ d'audit

Fonds propres associé indéfiniment responsable

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "audit"

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "revue critique"

Les dispositions relatives au capital-actions libéré des associés indéfiniment responsables sont respectées (art. 118 OPCC).

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.3 Règles de conduite

6.3.1 Dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent

Domaine d'audit

Règles de conduite

Champ d'audit

Dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent

Considération

Si l'assujetti n'entretient pas de relations d'affaires avec des tiers concernés par les dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, la société d'audit le mentionne expressément.

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "audit"

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "revue critique"

A Points d'audit généraux:

Les mesures organisationnelles sont adéquates au regard du respect des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent.

Le traitement des relations d'affaires comportant des risques accrus est correct.

Le traitement des transactions à risques accrus est correct.					
Le traitement de l'obligation de communiquer et du blocage des avoirs est correct.					
B Identification:					
L'ouverture de nouvelles relations d'affaires (notamment identification du cocontractant, constatation du détenteur de contrôle, de l'ayant droit économique) est correct.	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Dernière intervention</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Dernière intervention		
	Dernière intervention				
C Structures complexes:					
Le traitement des relations d'affaires avec des structures complexes est correct.	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Dernière intervention</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Dernière intervention		
	Dernière intervention				
D Politically Exposed Persons (PEP):					
Le traitement des relations d'affaires avec des PEP est correct.	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Dernière intervention</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Dernière intervention		
	Dernière intervention				
E Trade Finance & Sanctions:					
Le traitement de trade finance et des sanctions est correct.	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Dernière intervention</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Dernière intervention		
	Dernière intervention				
F Virtual Assets / Virtual Asset Service Providers:					
Les services dans le contexte des Virtual Assets sont fournis de manière correcte.	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Dernière intervention</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Dernière intervention		
	Dernière intervention				
Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes					
Référence pour compléments					
(Renvoi aux exigences d'audit FINMA); mention d'autres procédures supplémentaires					

6.3.2 Protection des intérêts des investisseurs LPCC

Domaine d'audit	Champ d'audit
Règles de conduite	Protection des intérêts des investisseurs LPCC
Risque Net	Intervention lors de l'année sous revue
Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "audit"	
Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "revue critique"	
Les processus et contrôles pour garantir le respect des intérêts des investisseurs sont appropriés.	
Les intérêts des investisseurs sont protégés.	

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.3.3 Règles de comportement LSFIn

Domaine d'audit

Règles de conduite

Champ d'audit

Règles de comportement LSFIn

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "audit"

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "revue critique"

Les processus et contrôles visant à respecter des règles de comportements LSFIn sont appropriés.

Les règles de comportement selon la LSFIn sont respectées.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.3.4 Règles de conduite sur le marché et intégrité dans le marché

Domaine d'audit

Règles de conduite

Champ d'audit

Règles de conduite sur le marché et intégrité dans le marché

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "audit"

Indication de l'année de la dernière intervention comportant l'étendue d'audit "revue critique"

Les directives et les méthodes / processus internes d'identification, de mesure, de gestion et de contrôle des risques liés au comportement sur le marché sont appropriés.

Les règles de conduite sur le marché sont respectées.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

Référence pour compléments

(Renvoi aux exigences d'audit minimales FINMA); mention d'autres procédures supplémentaires

7. Audit supplémentaires

La société d'audit commente les constatations faites dans le cadre d'audits supplémentaires. Toute recommandation ou irrégularité doit être rapportée sous le chapitre 4.

Y'a-t-il eu des audits supplémentaires selon la stratégie d'audit?

Oui Non

8. Autres remarques

8.1. Evènements après la fin des procédures d'audit

Y'a-t-il eu des évènements importants durant la période comprise entre la fin des audits et la remise du rapport d'audit?

Oui Non

8.2. Rapports complémentaires

Y'a-t-il un rapport complémentaire (p. ex. management letter) qui contient des constatations ou recommandations majeures?

Oui Non

8.3. Autres remarques de la société d'audit

Y'a-t-il d'autres remarques de la société d'audit?

Oui Non

9. Signatures / Confirmation de la société d'audit

L'auditrice responsable / l'auditeur responsable ainsi qu'une autre l'auditrice autorisée / qu'un autre l'auditeur autorisé signent le rapport PDF (signature électronique qualifiée) et le remettent en annexe à l'envoi électronique via la plateforme de saisie de la FINMA.

Dans le cas où il n'est pas possible de signer le rapport au moyen de la signature électronique qualifiée, celui-ci doit être imprimé, signé à la main et envoyé par voie postale à la FINMA (en plus de l'envoi électronique via la plateforme de saisie de la FINMA).

10. Annexes

10.1. Liste des délégations

10.1.1. Tâches déléguées par la société en commandite de placements collectifs à des tiers

Complément au champ d'audit 6.1.5 Délégation de tâches / Externalisation

Y'a-t-il des tâches déléguées par la société en commandite de placements collectifs à des tiers?

Oui Non

10.2 Documents à soumettre

Les documents suivants sont à télécharger sur l'EHP:

- a) rapport annuel des associés indéfiniment responsables y inclus les comptes annuels audités avec rapport de l'organe de révision selon art. 728a CO
- b) rapport détaillé à l'intention du conseil d'administration des associés indéfiniment responsables au sens de l'art. 728b al. 1 CO (prenant en compte les indications complémentaires selon FINMA Circ. 2013/3 Annexe 20)
- c) comptes annuels audités de la SCmPC
- d) structure de la SCmPC
- e) organigramme de la SA indéfiniment responsable
- f) autres documents jugés pertinents par la société d'audit
